

Utilisation de dispositifs autorétractables sur plateformes de travail élévatoires – Canada

Description

L'utilisation de dispositifs autorétractables DBI-SALA® 3M^{MC}, également appelés des lignes de vie autorétractables, comme équipement de protection contre les chutes pendant le travail sur des plateformes de travail élévatoires est autorisée pourvu que les critères mentionnés dans le présent bulletin soient respectés. Toutefois, les dispositifs autorétractables n'empêchent généralement pas un utilisateur de tomber de la plateforme.

Dans la plupart des provinces, l'exigence principale est d'empêcher l'utilisateur de tomber d'une plateforme de travail élévatoire lorsque l'appareil est en mouvement. S'il faut empêcher l'utilisateur de tomber, il faut utiliser une longe de positionnement d'une longueur appropriée. Cette longe doit être conforme à la norme Z259.11-17 de la CSA. Ni un dispositif autorétractable ni une longe amortisseur de choc ne peut être utilisé à cette fin. Une fois que la nacelle et que la plateforme ne bougent plus, l'utilisateur peut utiliser un dispositif autorétractable ou une longe amortisseur de choc pour réaliser ses tâches.

Les lignes directrices suivantes doivent être suivies pour utiliser des dispositifs autorétractables sur des nacelles de plateformes de travail élévatoires :

- 1) La plateforme de travail élévatoire doit être munie de garde-corps et d'une barrière verrouillable le long de son périmètre à moins que le niveau de l'ancrage du dispositif soit au-dessus de l'utilisateur. Il doit y avoir un ancrage conçu adéquatement sur la plateforme pour chaque dispositif autorétractable employé.
- 2) Il peut y avoir des risques de chute avec mouvement de balancier, surtout en travaillant près des coins ou en étant éloigné du dispositif autorétractable. Une marge de dégagement supplémentaire pour chute peut être nécessaire en fonction du risque de chute avec mouvement de balancier.
- 3) Dans les cas où le dispositif autorétractable se trouve en dessous de la hauteur des épaules, un modèle de ligne de vie autorétractable pour bords sans protection, comme indiqué dans la norme Z259.2.2-17 de la CSA, doit être utilisé pour réduire le risque d'endommager la ligne de vie en cas de chute.
- 4) Même en utilisant une ligne de vie de ce type, les bords tranchants que la ligne de vie peut toucher pendant une chute peuvent couper ou endommager celle-ci. Les bords tranchants doivent être évités ou il faut éviter que la ligne de vie entre en contact direct avec ceux-ci. Il faut éviter les situations où la ligne de vie peut glisser le long d'un bord tranchant après une chute.
- 5) La vitesse de sortie de la ligne de vie autorétractable doit atteindre environ 1,38 m/s (4,5 pi/s) pour que le frein se serre et arrête une chute. Si un utilisateur n'atteint pas la vitesse d'environ 1,38 m/s (4,5 pi/s), il se peut que la ligne de vie autorétractable n'arrête pas la chute. Exemple : une telle situation peut se produire en glissant sur une surface de toit à faible pente, ce qui limite la vitesse de descente ou de déplacement et empêche d'atteindre celle requise pour serrer le frein.
- 6) Tous les manuels d'instructions de l'utilisateur applicables doivent être examinés et il faut suivre leurs instructions.
- 7) Il faut former les employés afin que le milieu de travail soit sécuritaire.
- 8) Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et locaux appropriés concernant la protection contre les chutes pour les plateformes de travail élévatoires avant de sélectionner l'équipement de protection contre les chutes pour ce type de travail.